



Compte-Rendu de l'Assemblée Générale de l'APBL du 26 août 2023

11h00-13h00 à la maison Lartigue (St Barthélemy)

Introduction

Olivier nous accueille pour cette AG, remercie Mme. LOUVEL de nous accueillir chez elle, M. VIGNES Président de l'ASA pour sa présence, et l'ensemble des adhérents présents.

Il expose le programme de cette AG et le timing. Il rappelle les événements en cours (fêtes de village de St Barthélemy, et événement chez les Poncet à la maison Passeben). Il rappelle également que notre dernière AG s'était tenue le 8 Octobre 2022 et les objectifs poursuivis par l'association (réseau d'entraide, surveillance digue et moyens de protection, sécurité de la RD74, patrimoine). Et il ajoute que nous avons été plutôt tranquilles au niveau des inondations cette année, peut-être et probablement grâce aux travaux récents effectués par le SMBAM sur la digue.

Bilan moral

Romain récapitule les différentes activités de l'association depuis la dernière AG dont certaines seront développées par les autres membres du bureau :

- la reprise des numéros de « Garzette » rédigés, imprimés et distribués dans les boîtes aux lettres des maisons des Barthes par le bureau depuis Décembre 2022 ;
- l'animation du groupe WhatsApp de l'association, avec de bons échanges réguliers et des discussions variées, et même des concours de photos – tout en respectant la « charte d'utilisation » ;
- les réunions avec mairies et avocate pour la sécurisation de la route et l'installation du radar pédagogique ;
- la participation au dispositif MIRAPI ;
- la création d'une carte interactive des Barthes landaises (maisons, patrimoine, ouvrages).

Olivier indique que 8 réunions de bureau ont eu lieu depuis la dernière AG, et que des contacts privilégiés et apaisés ont été établis avec les mairies suite à des RDV.

A date, le fichier d'adhérents de l'association comporte 100 adhérents nominatifs, ce qui correspond à une soixantaine de maisons, c'est donc une croissance significative depuis l'année dernière. Olivier souligne aussi l'engagement de l'ensemble des adhérents.

Constance continue en parlant de la Garzette. Elle est rédigée et éditée en continuité de ce qui existait déjà (dernier numéro datant de Juin 2021), avec un format et une mise en page revisités. Elle permet de partager des informations et créer du lien, mais aussi susciter la curiosité de potentiels nouveaux adhérents. Il est prévu d'éditer 4 numéros de la Garzette par an, soit un par saison. La ligne éditoriale consiste à rassembler les informations pratiques et les avancées concernant les axes de travail de l'association, mais aussi toute autres informations diverses intéressantes en lien avec la vie dans les Barthes. Les réunions de bureau permettent de définir ensemble les sujets développés dans la Garzette et les enrichir grâce aux différents référents, par exemple Eric pour le patrimoine et l'ASA, et Jacques pour la digue et l'Adour. Les adhérents peuvent également proposer des sujets à aborder ou transmettre des informations à partager, depuis le groupe WhatsApp ou en envoyer un email au

bureau de l'association. Le format (double page A4) est assez réduit mais renvoie généralement les lecteurs vers le site internet de l'association, ou d'autres sites internet pour accéder à des articles plus approfondis ou à un complément d'information.

Romain et Charles projettent la carte interactive de l'association. Il s'agit d'une carte interactive et personnalisée créée par le bureau avec Google My Maps. La carte est composée de plusieurs filtres :

- un premier filtre référence les maisons des Barthes landaises (depuis Bacheforès jusqu'au Bec de Gave) en reprenant notamment la carte IGN et les cartes plus anciennes d'Olivier. Un code couleur a été mis en place pour différencier les maisons des adhérents de l'association et maisons des « non-adhérents », avec la possibilité de mettre des photos de chaque maison ;
- un autre filtre pour référencer et localiser le patrimoine bâti des Barthes landaises. Là aussi avec la possibilité de mettre des photos ;
- et un autre filtre pour référencer les ouvrages liés à l'Adour (ponts, portes à flot, clapets, esteys).

Il est précisé que c'est une carte privée, qui n'est accessible que via le lien internet partagé par le bureau. Les éléments renseignés sur la carte (et photos associées) ne sont pas rendus public sur Google. Le lien vers cette carte pourra éventuellement être rajouté sur le site internet de l'association. C'est une carte à faire vivre, à compléter au fur et à mesure, ne pas hésiter à contacter le bureau si vous voulez participer à ce référencement et à l'élaboration de cette carte.

Lien vers la carte : <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1quvPiTq7nWUXI9-OU00vxB83yPLkFz8&usp=sharing>

Olivier et Jacques parlent des sujets tournant autour de l'Adour.

Rappel sur les organisations s'occupant de l'Adour et des canaux :

- le SMBAM (Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime) s'occupe des digues et des portes à flot des deux rives de l'Adour. Une énumération des lieux qui ont été renforcés sur les digues du côté landais montre un travail accompli dont on peut constater l'efficacité lors des hautes marées, il rentre moins d'eau par les digues et portes et les points très faibles ont été consolidés.
- Ce syndicat a proposé aux propriétaires de parties de digues leur rachat pour un euro symbolique. Le fait est que dans ce cas la digue n'est plus une propriété privée mais leur entretien est alors pris en charge par le syndicat. Tandis que les propriétaires de morceaux de digues sont tenus de les entretenir à leurs frais. Dans ce cas le syndicat dit être ouvert à toute demande de consultation, de diagnostic, ou d'aide technique.
- L'ASA des Barthes de l'Adour (association syndicale à laquelle tous les propriétaires cotisent) n'étant plus en charge des portes et autres ouvrages, peut concentrer son action sur le curage des canaux et esteys, ce qui a déjà commencé. Pas aussi vite que le voudrait son président la difficulté étant la disponibilité des entreprises.
- Une synergie entre l'ASA et l'APBL est en train de se mettre en place dans la mesure où l'APBL peut mettre à disposition de l'ASA ses canaux de communication pour des informations que l'ASA voudrait voir diffusées. Il faut remarquer la présence à l'AG à titre personnel et amical du président de l'ASA et le fait que plusieurs membres du bureau de l'APBL sont aussi membres actifs de l'ASA.
- La dernière gazette vous a donné un point d'accès aux services de la préfecture qui s'occupent de l'Adour.

- Le bureau suit aussi de près les réflexions et travaux du SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau) qui est un plan d'action national s'occupant de tous les aspects de l'eau, depuis l'eau de pluie jusqu'à l'eau des fleuves en passant par les nappes phréatiques, les réseaux de distribution d'eau, de collecte d'eaux usées, de zones humides, etc... Le bureau participe aussi à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE qui pilote le SAGE. Si vous voulez de l'information détaillée un dossier de 800 pages sorti par le SAGE en 2023 est accessible sur demande.

Eric parle du sujet du patrimoine, qui bénéficie d'un engagement communal grandissant. Des rencontres avec les élus et les mairies sont, ou seront, faites pour promouvoir les demandes de préservation du patrimoine. Une première réunion a déjà été effectuée avec la mairie de St Barthélemy avec un très bon accueil et de bons retours. A prolonger donc avec les autres communes des Barthes landaises. Le but étant que chaque commune puisse participer à identifier et recenser les éléments du patrimoine « non protégé », pour ensuite le valoriser, le faire rayonner, l'animer.

Evénements en lien avec le patrimoine :

- numérisation de la collection de photographies de Trubert par les Archives des Landes, avec des expositions à la Communauté de Communes et à St Barthélemy. De belles potos intéressantes d'époque qui permettent de faire un bon de 100-150 ans de la vie dans les Barthes ;
- action de l'association Val Adour Maritime : restauration de la galupe « Bayoune » et descente depuis Saubusse jusqu'à Bayonne.

Olivier précise que le radar pédagogique n'est toujours pas installé sur la route de l'Adour sur St Barthélemy. Bien qu'il soit disponible en mairie, le service concerné ne l'a toujours pas installé. L'avocate nous a confirmé que la voie du contentieux pour la sécurisation de la route n'est pas la bonne, cela durerait des années, serait coûteux pour l'association et aurait peu de chance d'aboutir. Afin d'avancer sur le sujet des demandes de RDV ont donc été faites aux mairies et au département mais sont, pour l'instant, restées sans réponse.

VOTE du bilan moral, pour, à l'unanimité.

Bilan financier

Charles indique que nous avons 1 214,72 euros (après encaissement adhésions 2023) sur le compte en banque de l'association.

Il indique que malgré les différents contacts, échanges et analyses avec l'avocate au sujet de la route, il n'y aura pas de charges pour l'association (à disposition gracieusement).

Les seules charges sont la cotisation d'assurance de l'association et l'apéritif de cette AG 2023.

Charles et Olivier rappellent que la cotisation de 10 euros par maison est très symbolique. Et qu'il ne faut pas hésiter à donner plus, pour notamment avoir des fonds en cas de besoin pour aller plus vite sur certains sujets ou projets (rafraichissement et mise à jour du site internet par exemple).

VOTE du bilan financier, pour, à l'unanimité.

Le bureau

Le bureau actuel (Olivier BERGES, Jacques NOEL, Charles O'MAHONY, Eric RICHTER, Constance CLERTAN, Romain MANCHON) se représente, malgré un déménagement (Romain MANCHON). Olivier lance un appel à candidatures et invite tous ceux qui souhaitent intégrer le bureau à se manifester.

VOTE de la composition du bureau, pour, à l'unanimité.

Changement de nom de l'association

Il avait été évoqué lors de la précédente AG puis décidé d'un changement de nom pour l'association. Un changement de nom, dans une volonté d'élargissement mais aussi pour acter la dynamique renouvelée et le virage donné à l'association (tout en conservant bien sûr nos 4 missions, et en gardant le logo et la charte graphique actuels).

Plusieurs nouveaux noms ont été proposés :

- Barthes Solidaires
- Adour et Sentiers
- Adour Ensemble
- Barthes de l'Adour, un lieu, un lien
- Riverains des Barthes
- Riverains des Barthes de l'Adour
- Association des Barthais
- Association des Barthais de l'Adour
- VIVRADOUR 40
- PBL40 (= Protection des Barthes Landaises 40)
- M.B.L.M.
- Les Barthais réunis
- Ensemble les Barthais
- Barth'Adour

Le vote à mains levées n'a pas permis de départager ces propositions et aucune proposition n'a obtenu un large consensus. Aussi plusieurs adhérents ont profité de l'AG pour faire part de leur désaccord concernant ce changement de nom.

Après discussion, il a été décidé de procéder à une véritable consultation des adhérents sur le sujet, et valider ensemble le changement ou « l'adaptation » du nom de l'association.

Discussion autour de différents sujets, questions diverses et perspectives

Consultation route BACHEFORES : Olivier présente le projet de la ville de Bayonne concernant la fermeture de la circulation automobile sur le chemin du Moulin de Bachforés, au droit du carrefour avec le chemin de Loustaounaou. ●

Le problème est que ce projet ne s'inscrit pas dans un plan de réaménagement global, et ne propose pas d'alternatives. Avec la N117 déjà engorgée, l'itinéraire alternatif que ce projet imposerait n'est pas dimensionné pour recevoir un tel trafic. La problématique du trafic serait reportée sur :

- le chemin de Loustaounaou qui est en mauvais état et très étroit, qui est souvent inondé devant le chenil, et qui est encombré de voitures stationnées sur le chemin au niveau du quartier résidentiel du Séqué ;
- le chemin de Pinède avec un pont à une seule voie passant au-dessus de l'autoroute ;
- le chemin du Grand Basque et la rue Joseph Latxague, avec déjà une affluence importante avec la zone commerciale de l'hypermarché LECLERC et des accès à la NN117 délicats.

Le sondage fait suite à une réunion du conseil de quartier Rive Droite de l'Adour de Bayonne en début d'année qui présentait différents projets d'aménagement. La principale raison de ce sondage étant l'importance de la circulation (dans les deux sens) sur ce chemin et donc à travers ce quartier. La soudaineté du sondage et la période à laquelle il a été réalisé (distribution le 05/07/2023, en pleine période de vacances estivales) ont de quoi surprendre. Et sauf erreur de la part du bureau, aucune concertation ni communication n'ont été faites avec les communes voisines des Landes, et les barthais ont été « oubliés » dans les discussions. Un courrier sera donc envoyé tout prochainement à la Communauté de Communes pour échanger avec eux sur ce projet et cette consultation, et leur faire part de notre avis.

Les avis des adhérents sont partagés et mitigés vis-à-vis de ce projet :

- il permettrait de réduire la circulation sur la route de l'Adour en complexifiant l'accès à Bayonne, avec donc une baisse du trafic automobile (conséquence favorable et « un mal pour un bien ») ;
- mais il rallongerait de manière significative et complexifierait l'accès à Bayonne pour les barthais (par exemple : actifs travaillant sur Bayonne ou sur la côte, agriculteurs locaux empruntant ce chemin, barthais ayant des enfants scolarisés sur Bayonne) ;
- et il isolerait encore davantage les barthais durant les épisodes d'inondations et rendrait l'accès des secours difficiles (pour les habitations et pour la maison de retraite Lou Coq Hardit).

Le bureau est aussi en contact avec M. DIHARCE (Moulin de Bacheforés) qui s'est également emparé du sujet. Il a recueilli et consolidé le résultat des consultations de son « quartier » pour les transmettre au maire de Bayonne.

Application KAROS : Clémence nous explique le fonctionnement, les bénéfices et son retour d'expérience de l'application mobile de covoiturage quotidien de courte distance KAROS. En effet cette application, très simple d'utilisation, permet de mettre en relation des personnes qui peuvent ensuite partager des trajets quotidiens pour des petites distances. Et donc de rendre service, partager un moment agréable avec d'autres personnes et limiter le trafic. Au-delà de cela et de l'impact positif sur l'environnement, l'utilisation de cette application permet de toucher une prime gouvernementale forfaitaire de 100 euros, puis 2 euros par trajet. Ne pas hésiter à contacter Constance CLERTAN (Palis) ou France GOUPIL (Pey) pour avoir plus d'informations sur cette application, et/ou la télécharger.

Refonte du site internet de l'association : Charles expose la situation : notre site internet doit être remodelé, rafraîchi et actualisé. Quelques éléments avaient été mis à jour par le nouveau bureau depuis la dernière AG mais un gros travail reste à faire. Il faut notamment rendre plus visible les missions et objectifs de l'association, et aussi retirer les pages ou paragraphes qui prennent position contre la véloroute.

Dictionnaire amoureux de l'Adour : Jacques se chargera de rédiger un dictionnaire des « amoureux de l'Adour »

Annuaire (fichier partagé) des contacts artisans et entreprises : lors de la dernière AG le bureau avait évoqué la création d'un annuaire partagé regroupant les contacts des artisans/entreprises pouvant être utile à la vie dans les Barthes (charpentier, maçon, jardinier, nettoyage suite inondation, batardeaux, engins de chantier, etc...). Cet annuaire est toujours en cours de création. Ne pas hésiter à proposer vos contacts en envoyant un email au bureau. Un fois complété cet annuaire sera partagée avec les adhérents.

Entretien piste cyclable : un adhérent demande qui contacter concernant l'entretien de la piste cyclable (nettoyage, tonte de l'herbe, et remplacement des poutres). Tout cela est éclaté et est la responsabilité de plusieurs interlocuteurs (Direction Environnement, Département des Landes, et SMBAM. Ne pas hésiter à questionner le bureau, et notamment Jaques NOEL, pour des informations détaillées et les contacts utiles.

ASA (Association Syndicale Autorisée) des Barthes : certains membres de notre association siègent au bureau de l'ASA, il se charge donc d'être un relais d'informations entre les deux associations.

Ralentisseurs sur la route RD74 : des adhérents demandent pourquoi d'autres ralentisseurs, comme les deux installés à St Barthélemy, ne sont pas installés sur d'autres portions de la route de l'Adour. Ces ralentisseurs sont installés sur une portion située dans une zone classée en « zone urbaine ». Le reste de la route de l'Adour ne bénéficie pas de ce classement et donc l'installation de ralentisseurs n'est pas possible.

Olivier clôture cette AG en remercie ceux qui ont aidés à la préparation et à l'assemblée pour sa venue. Et il invite tout le monde à continuer les discussions autour d'un apéritif offert par l'association et/ou à suivre Mme. LOUVEL pour une visite de sa belle maison, avant de passer au repas.

Signatures :

Olivier BERGES (Président)

Romain MANCHON (Secrétaire)





